

Procès-verbal No 2022.009

Date	28 septembre 2022
Rencontre	avec les villageoises et les villageois de St-Germain, la Crettaz et Prinzières
Lieu	auditorium du centre scolaire de Moréchon
Durée	de 19h30 à 20h55
Présidée par	Dumoulin Sylvain
Présents	Dumoulin Sylvain – Reynard Vincent – Aymon Valentin – Cretton Jean Marie – Degen Vincent – Héritier Aline – Liand Dominique – Luyet David – Pignat Lucien – Zuchuat Marie
Excusée	Lamon-Courtine Nathalie

M. le Président salue les quelques 30 citoyennes et citoyens du village de St-Germain et des hameaux de la Crettaz et de Prinzières qui ont répondu présents à cette quatrième rencontre du Conseil communal avec les villages.

M. le Président souligne que la séance du Conseil communal, tenue extra-muros également à l'auditorium, s'est très bien déroulée.

1 Pourquoi cette rencontre ?

Ces rencontres du Conseil communal avec les villages relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Environ 80 personnes ont participé à ces ateliers participatifs. Un des thèmes portait sur la qualité de vie à Savièse.

De cet atelier, il est en ressorti :

- des forces
 - o manifestations (Fête-Dieu)
 - o vie de village
 - o identité « villageoise » (les gens se connaissent)
 - o ambiance conviviale
- des peurs
 - o perte d'identité
 - o perte de la dynamique des villages (aide logistique à une manifestation)
 - o perte de l'esprit convivial
 - o devenir une cité dortoir (Savièse fournit le plus grand nombre de pendulaires à Sion)
- des faiblesses
 - o manque de lieux de rencontre
 - o mobilité qui favorise les transports individuels

A l'issue de ces ateliers participatifs, un plan directeur « Savièse 2030 » a été établi avec dix axes de développement dont pour le premier axe, décliné « vivre ensemble » des objectifs ont été fixés :

- ⇒ Utiliser le fort esprit de communauté pour veiller à **INTEGRER** les nouveaux concitoyens suisses et étrangers et transmettre le sentiment d'appartenance,
- ⇒ Se doter d'une véritable **POLITIQUE DES AINES** et valoriser leurs compétences,
- ⇒ Développer des **SYNERGIES** entre les différents **ACTEURS SOCIAUX** de la commune,
- ⇒ Aménager et animer des **LIEUX DE RENCONTRES** et des espaces publics,
- ⇒ Répondre aux besoins des familles en créant suffisamment de **PLACES D'ACCUEIL** pour la petite enfance,
- ⇒ Favoriser la **PARTICIPATION CITOYENNE** pour les projets de société.

avec comme exemple des mesures à réaliser :

- **Dynamiser l'ambiance des villages : festivals, fêtes populaires**
Sur proposition des citoyens , des sociétés locales et de la « jeunesse saviésanne », il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux évènements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune.
Responsabilité : sociétés locales, société de développement et commune
- **Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »**
A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal.
Responsabilité : commune, villages

Pour ces rencontres avec les villages, le Conseil communal a donc décidé de tenir des séances ordinaires dans les villages. Ces séances se tiennent à huis clos.

Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur le concours des sociétés villageoises.

Le Conseil communal, en allant à la rencontre des villageoises et des villageois, souhaite ouvrir la discussion, partager, comprendre les besoins, les inquiétudes et noter les idées des villageois, pour finalement intégrer des projets et des objectifs dans le programme de législation.

Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.

2 Conseil communal

M. le Président présente les membres du Conseil communal avec les tâches principales de leur dicastère. Ils sont tous investis et motivés à réaliser les mesures qui les concernent.

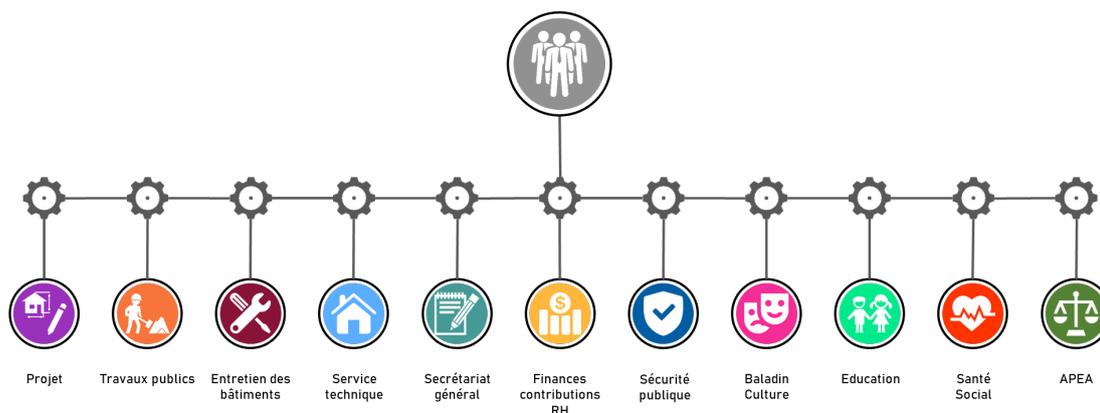
Quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil communal menées durant l'année 2021 :

- 21 séances ordinaires précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00
- 450 objets sont portés à l'ordre du jour
- 450 objets qui aboutissent à 450 décisions
- Les objets tacites ont été instaurés depuis 2020 – une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil communal – ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil communal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement
- 3 assemblées primaires

Sans tenir compte des séances de commissions et des représentations, l'activité d'une autorité communale correspond à un taux d'environ 10% uniquement pour les séances du Conseil communal et leur préparation.

3 Organigramme

Le personnel communal compte 142 collaborateurs correspondant à 94.50 EPT, dont 6 apprentis et 2 stagiaires.



Projet – 1.8 EPT – 2 coll.

- études / chantiers
- planification et suivi financier

Travaux publics – 17.83 EPT – 19 coll.

- voirie (tâches saisonnières)
- travaux publics, eaux et irrigation
- gestion des déchets
- eau potable

Entretien des bâtiments – 15.96 EPT – 23 coll. – 2 app.

- Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

Service technique – 4.0 EPT – 4 coll.

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre
- Mobilité / Energie

Secrétariat général – 5.2 EPT – 7 coll. – 1 app. – 1 stag.

- Accueil – réception
- Secrétariat général
- Office de la population
- Agence AVS

Finances, contributions, RH – 6.6 EPT – 8 coll. – 1 app.

- Ressources humaines
- Finances – comptabilité
- Contributions – caisse communale
- Contentieux qui malheureusement occupe quasiment une personne à temps plein – le traitement des paiements prend aussi de l'ampleur car les montants versés ne correspondent pas aux factures adressées.

Sécurité publique – 5.6 EPT – 6 coll.

- Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC

Baladin / Culture – 3.15 EPT – 7 coll.

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine

Education – 29.26 EPT – 54 coll. – 2 app. – 1 stag. (sans les enseignants)

- Écoles
- Structure d'accueil
- Bibliothèque

Santé / Social – 1.7 EPT – 2 coll.

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales
- Jeunesse / Animation

APEA – 1.6 EPT – 5 coll.

- Autorité indépendante dans ses décisions mais financée par la Commune
- Dès 2023, cette autorité sera cantonalisée

A l'exception de Mme Nathalie Lamon-Courtine, chaque membre du Conseil communal opère, collabore avec un chef de service, structure optimale pour avancer avec les projets.

4 Projets en cours

4.1 Modernisation de l'éclairage public

En primeur, M. le Président annonce les mesures d'économie d'énergie prises par le Conseil communal lors de sa séance ce jour, visant à limiter le risque de pénurie d'électricité durant l'hiver 2022-2023.

L'éclairage public sera éteint de 23h à 5h. Ce blackout interviendra progressivement car Oiken devra intervenir sur chaque lampadaire et uniquement sur les rues résidentielles de la Commune. Les routes cantonales, les routes principales communales et les passages piétons ne sont pas concernés par cette mesure.

Pour les secteurs alimentés avec du LED dynamique, les détecteurs permettront de rallumer les lampadaires en cas de mouvement.

Un bilan sera dressé après l'hiver 2022-2023 afin que le Conseil communal puisse décider la stratégie la plus efficiente, soit une extinction totale de l'éclairage public, soit un éclairage dynamique éteint avec rallumage en cas de mouvement pour le remplacement des lampadaires.

Car 2020, la Municipalité de Savièse modernise l'éclairage public en déployant progressivement, dans le cadre d'un budget pluriannuel de CHF 1.2 mio sur 6 ans (soit CHF 200'000.—par année), un éclairage dynamique à réduction nocturne.

Cette mesure consiste à réduire l'intensité lumineuse durant la nuit, et de l'augmenter lors d'une détection de présence comme le passage d'une voiture, d'un vélo ou un piéton.

L'objectif sécuritaire est garanti tant pour les citoyens par un éclairage permanent mais réduit, que pour les usagers nocturnes qui verront l'intensité lumineuse augmenter à leur passage, L'intensité de l'éclairage diminuera à 20% de 21h00 à 5h00, l'intensité montera à 70% en cas de détection d'une présence.

Cette solution amène du confort dans les quartiers, limite la pollution lumineuse car la lumière est dirigée vers le bas et apporte une sensible économie d'énergie mais uniquement aux abords des routes communales.



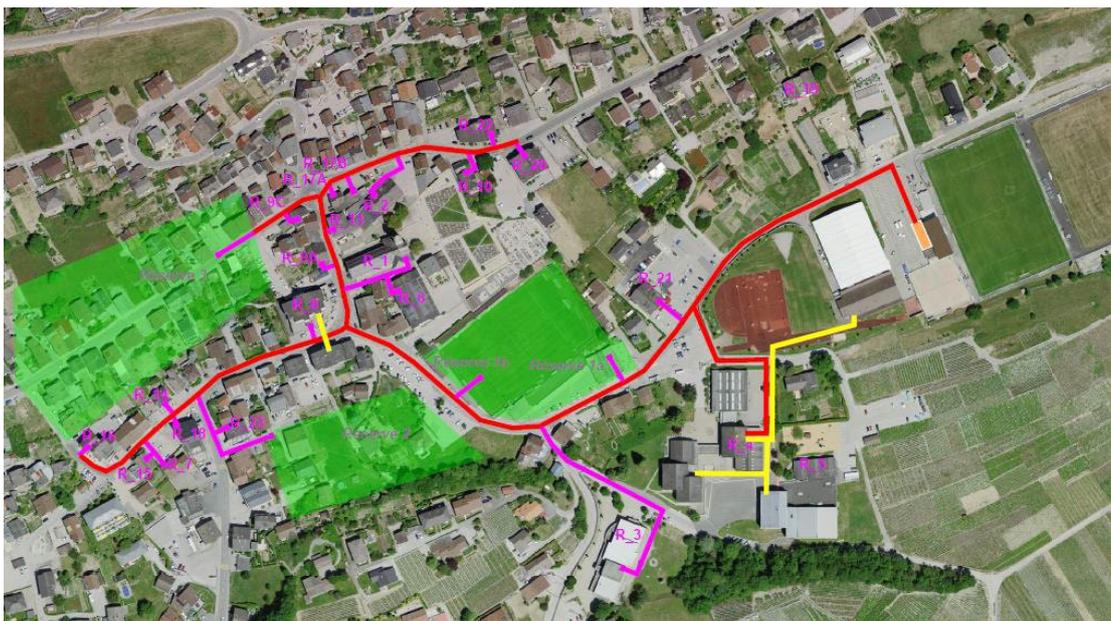
4.2 CAD (chauffage à distance)

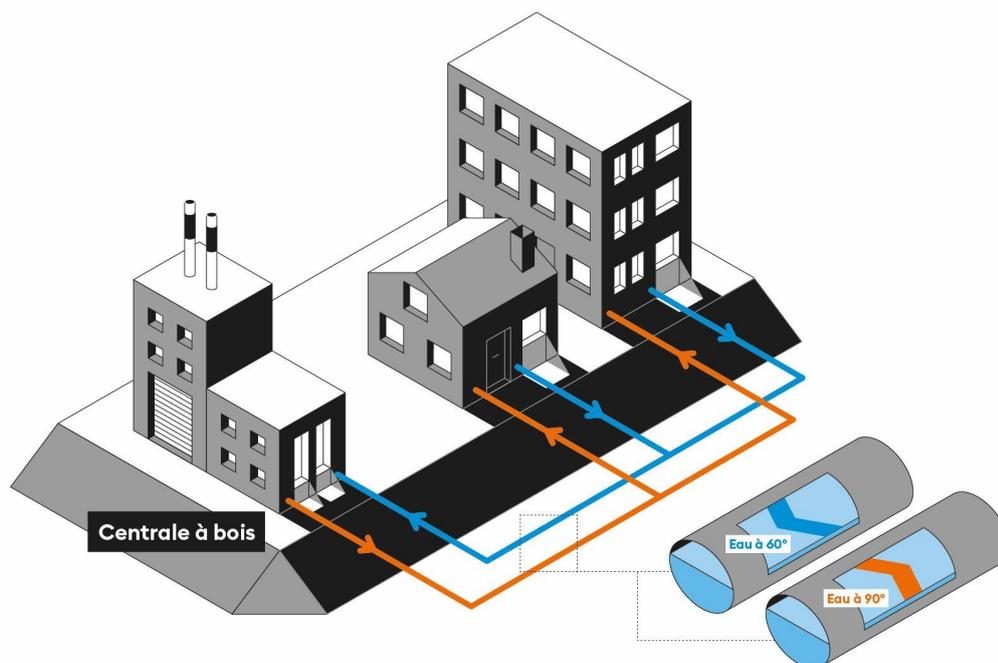
Le Conseil communal a donné son accord pour la réalisation d'un CAD au cœur du village de St-Germain. M. le Président présente le principe de ce CAD ainsi que son tracé. Il indique que la centrale de chauffe sera située dans le secteur des tribunes du stade de football de Moréchon. Cette centrale sera principalement alimentée par des plaquettes de bois et en appoint par le gaz, déjà présent au centre scolaire de Moréchon.

Ce CAD alimentera dans un premier temps les bâtiments communaux/paroissiaux et ensuite les bâtiments privés situés dans le périmètre – réseau initial : 1'390 m – réseau avec raccordements : 2'350 m.

Ce projet de CAD est en cours de développement par la société Oiken SA. Cette dernière le présentera lors de la prochaine assemblée primaire, le 12 décembre prochain, avant de mettre en action son financement.

Les plaquettes de bois pour alimenter la centrale de chauffe (6'000 m³) seront fournies par les triages locaux.





4.3 Déchets alimentaires

Lors de sa précédente séance, le Conseil communal a décidé la mise en place dans chaque éco-point de la commune, d'un système de collecte de déchets gastro. Cette collecte sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2023. Le Conseil communal a décidé un temps d'essai de deux ans. Durant cette période, la collecte sera gratuite. Au terme des deux ans, un bilan sera tiré et décision sera prise de continuer ou non cette collecte et d'en définir les modalités financières.

Ces containers pour les déchets gastro seront accessibles au moyen d'une carte qui sera remise par l'administration communale aux ménages intéressés.



4.4 Rue Albert Chavaz

Les travaux d'amélioration de la rue Albert Chavaz ont débuté, comprenant également le renouvellement des infrastructures (réseaux souterrains).

Des expropriations sont également prévues car un tronçon de cette route n'a pas été aborné et est toujours la propriété de privés.

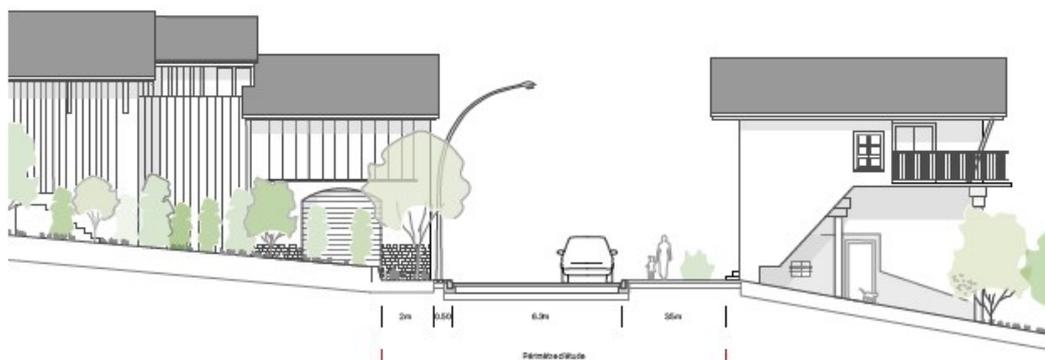


4.5 Traversée de Roumaz et de St-Germain

Il est désormais certain que la route de contournement Ouest de Roumaz et de St-Germain ne se réalisera pas.

La traversée de Roumaz et de St-Germain sera réaménagée avec des trottoirs plus larges pour amener plus de sécurité pour les piétons et la connexion avec les rues annexes sera également revue. Ainsi les usagers rouleront moins vite car l'espace de circulation n'augmentera pas.

L'avant-projet est à bout touchant, des ateliers seront organisés avec les riverains de la traversée de Roumaz et de St-Germain pour le présenter et recueillir leurs attentes, leurs remarques.





4.6 Rue du Stade – arrêt de bus

Un arrêt de bus sera aménagé à la rue du Stade, à la hauteur de la boulangerie DB Les Artisans, soit au cœur désormais des activités de St-Germain. Avec le nouvel horaire de décembre prochain de CarPostal, les arrêts de bus du Trontzé et en face du garage des cars

seront supprimés et remplacés par ce nouvel arrêt de bus. Ce dernier sera adapté à la mobilité réduite.

Avec l'aménagement de ce nouvel arrêt de bus, les places aériennes seront supprimées pour permettre aux cars de manœuvrer en toute sécurité. Seul huit places seront conservées pour une dépose-minute. Le parking communal de Saint-Germain Centre compensera largement ces places supprimées.

Les travaux débuteront le 17 octobre prochain pour se terminer début décembre avec le nouvel horaire de CarPostal SA.



4.7 Saint-Germain Centre

Après les deux bâtiments, réalisés et en cours par Royal Chalet Sàrl, respectivement Porte Sud SA, quatre nouveaux bâtiments seront prochainement mis à l'enquête publique par la société Varone Pôle STGC SA, représentée par M. Pierre-Olivier Varone. Ces quatre bâtiments si la procédure d'autorisation de construire se déroule sans contrainte devraient débuter au printemps 2023.

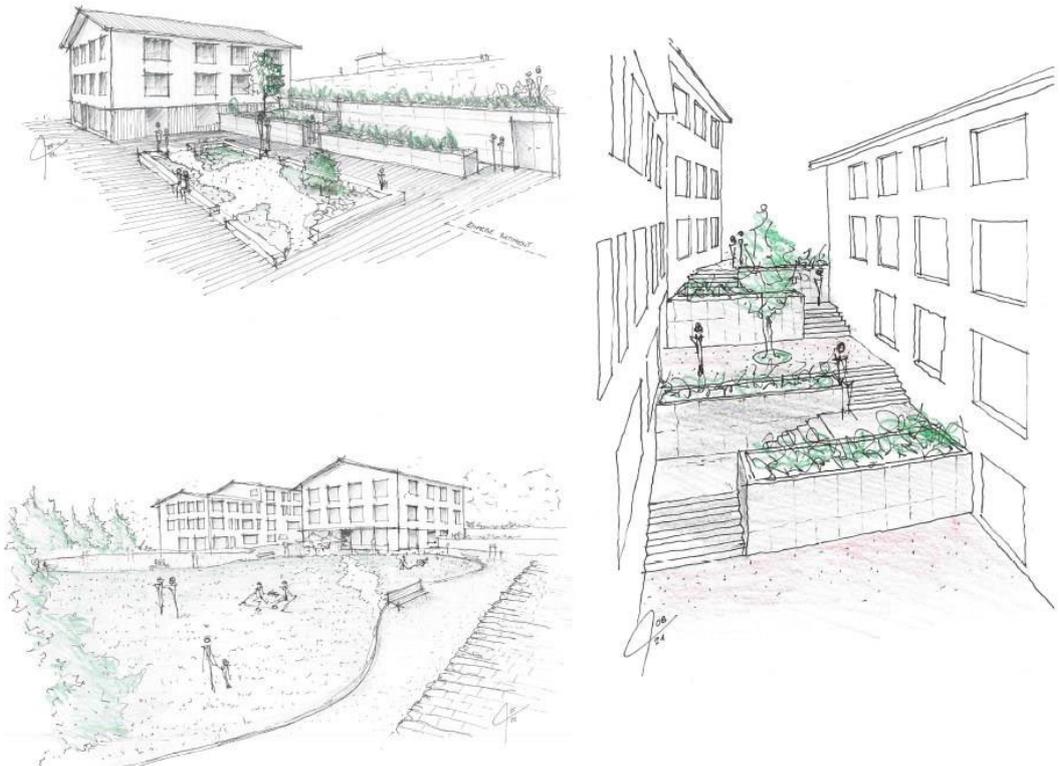
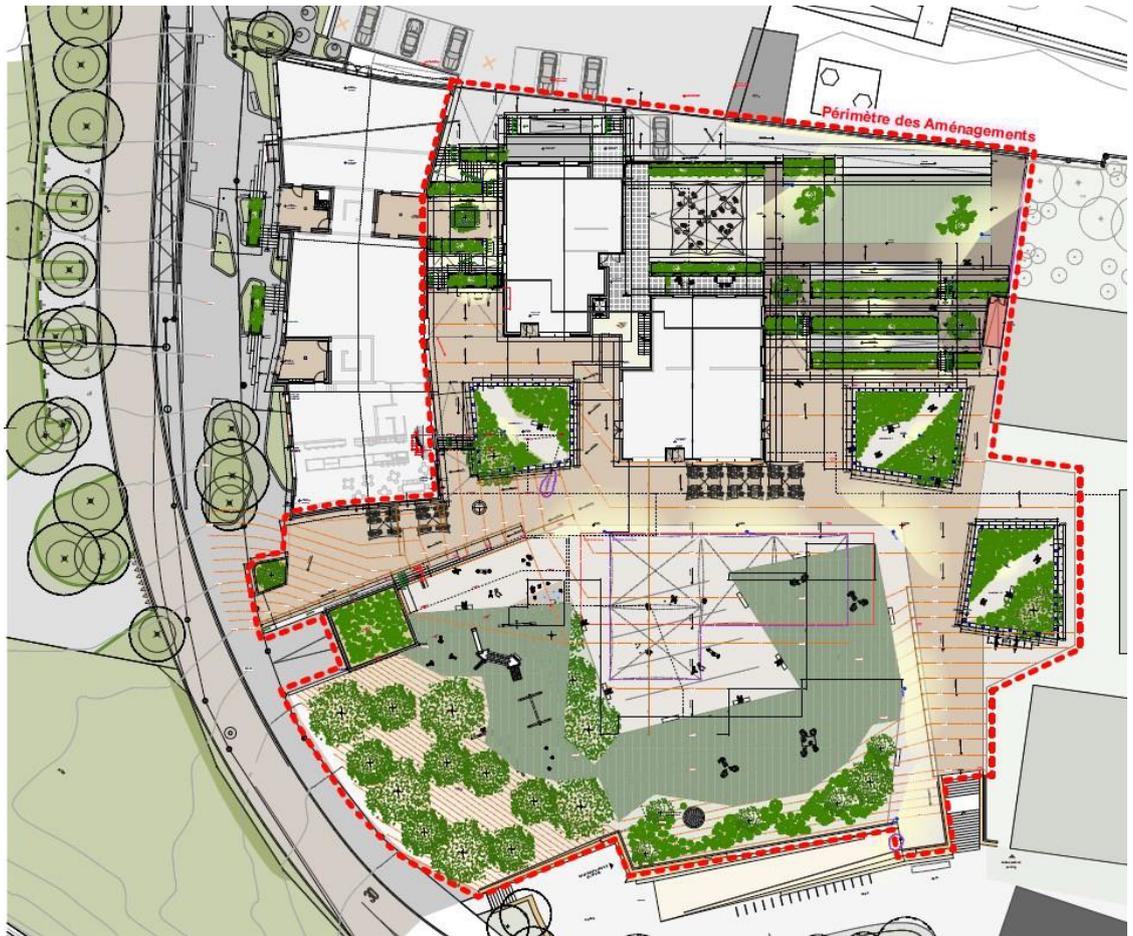
La place centrale qui complètera le quartier de St-Germain Centre sera très végétale, un espace minéral n'étant pas très agréable pour un lieu de détente.

Cette place a été conçue de manière telle à disposer de l'espace suffisant pour monter la tente communale. L'espace sera également avantageux pour le reposoir de la Fête-Dieu.

Du mobilier urbain, des bacs avec de la végétation, des escaliers et des rampes complèteront les aménagements de la place centrale.

Les personnes à mobilité réduite pourront depuis le parking se rendre sur la place centrale et depuis là poursuivre leur chemin en direction de la crypte, du cimetière.

Les aménagements prévus offriront un endroit sympathique et convivial.





4.8 Anciens locaux des tp

L'hôtel, initialement prévu à l'emplacement des anciens locaux des tp, a été abandonné car son utilité n'a pas été démontrée.

Un bureau d'architecture a été invité à réaliser un avant-projet. Ce bâtiment réaffecté accueillera la bibliothèque, la ludothèque pour que ces deux structures se rapprochent du nouveau quartier de St-Germain Centre. Un espace sera également aménagé pour accueillir les archives communales. La police municipale déménagera de la Maison de Commune pour occuper une surface de ce bâtiment. Ses véhicules seront également désormais parkés dans ce bâtiment et non plus à Redin, dans les locaux du service des travaux publics. L'enveloppe de ce bâtiment transformé sera intégrée au nouveau quartier de St-Germain Centre.

Les études pour la réaffectation de ce bâtiment se dérouleront en 2023 et les travaux relatifs en 2024.

L'avenir pour le futur bâtiment scolaire est plus lointain : 2027-2028.



4.9 Centre scolaire – Moréchon 1

D'importants travaux ont été réalisés et en cours de réalisation pour la mise aux normes des bâtiments du centre scolaire qui ont ouvert leurs portes en 1978. Cette mise aux normes porte sur les risques parasismiques, les mesures de protection incendie, une isolation thermique avec des fenêtres à triple vitrage et faciliter l'accès à la mobilité réduite par la pose, pour chaque bâtiment, d'un ascenseur en façade.

Un investissement d'environ CHF 6 millions a été budgété pour réaliser ces travaux.



4.10 Révision globale du RCCZ et du PAZ

La révision globale du RCCZ (règlement communal de constructions et de zones) et du PAZ (plan d'affectation des zones) a été soumise en septembre 2021, pour un premier examen, auprès des différents services de l'Etat du Valais.

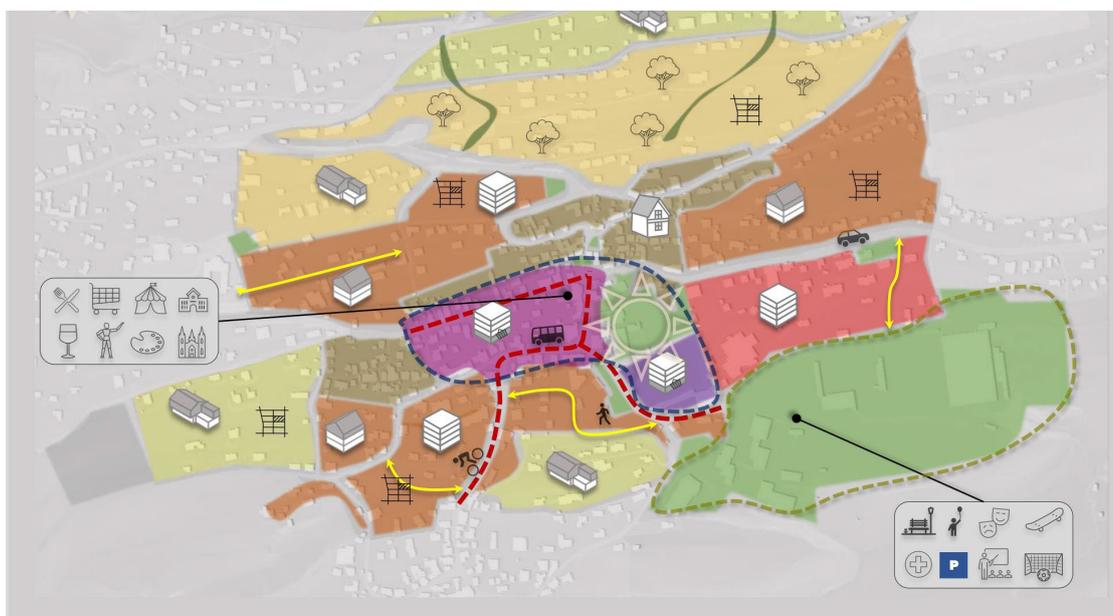
Selon l'information reçue de l'Etat du Valais, les avis et remarques de ces différents organes devaient être transmis pour la fin de cette année.

Le Conseil communal devra les prendre en compte, corriger cette révision globale du RCCZ et du PAZ. Cette révision corrigée sera à nouveau soumise pour un deuxième examen auprès des différents services cantonaux.

Le Conseil communal espère pouvoir publier la mise à l'enquête publique de la révision globale du RCCZ et du PAZ en fin d'année 2023.

Dans la continuité, les oppositions devront être traitées par le Conseil communal pour lancer par la suite la procédure d'homologation.

Cette révision globale du RCCZ et du PAZ prend passablement de temps.



4.11 Passages piétons

La Municipalité a procédé à l'inventaire des passages piétons traversant les routes communales. Un grand nombre de ces passages piétons ne sont plus aux normes sécuritaires. Un plan d'action a été établi pour fixer les priorités et réaliser les mesures nécessaires. Certains passages piétons seront même supprimés.

Les bpa (bureau de prévention des accidents) et ate (associations de transports et environnement) ont également analysé le plan de mobilité scolaire et sont arrivés à la même conclusion que certains passages piétons n'étaient plus aux normes.

4.12 Desserte en transports publics

En 2017, le Conseil communal apportait de nouvelles courses postales sur la ligne Sion – Savièse pour véhiculer les pendulaires aux heures de pointe.

Si les horaires en matinée sont fixes, ceux de fin journée varient selon les habitudes de chacun. Aussi, pour offrir une palette plus large de correspondances de 17h00 à 19h00, des courses postales supplémentaires à une cadence de 20' seront proposées dès cette fin d'année sur la ligne Sion – Savièse, pour mieux couvrir les besoins dans cette tranche d'horaires.

La fréquentation des transports publics a augmenté de 20% en introduisant de nouvelles correspondances sur la ligne Sion – Savièse.

Les courses sont subventionnées si leur fréquentation augmente et cela permet de proposer de nouvelles correspondances.



4.13 Itinéraires - mobilité douce

Le concept de mobilité douce pour relier les différents villages avec la pose d'une signalétique et des tronçons sécurisés est en main des ingénieurs pour le finaliser.

Pas de mesures transitoires avant la réalisation du concept de mobilité douce car son aménagement devra tenir compte du bâti existant, des propriétés privées, du trafic routier. Seul un plan directeur pourrait par opportunité réaliser le réseau complet de mobilité douce. Un tronçon de la rue du Vieux-Moulin suscite l'inquiétude des parents en l'absence d'un trottoir bien marqué.

L'homologation d'une mise en zone 30 km/h d'un périmètre demande du temps.

En référence à la décision prise par le Conseil fédéral de simplifier la procédure d'une mise en zone 30, avec effet au 1^{er} janvier 2023, le Grand Conseil devrait inviter le Conseil d'Etat du Valais ainsi que les Communes à aller de l'avant avec la mise en zone 30 tout en prenant en partie en charge les frais de réalisation.



4.14 Vélos en libre-service

L'association Agglo Valais central a lancé un appel d'offres pour la mise en service, au printemps 2023, d'un réseau de vélos en libre-service dans le Valais central.

Vu la topographie du territoire, l'idée pour Savièse est de disposer d'une station de e-bike par village et sur les hauts. Si cette offre avait du succès, les stations pourraient se densifier. Pour développer la mobilité douce, ce service permettra de se déplacer avec un vélo, partant du point A pour le laisser au point B sans devoir revenir au point A, à Savièse ou ailleurs dans le Valais central.

La proposition étant de se déplacer autrement qu'en véhicules individuels motorisés.

Ce réseau pourrait compléter les transports publics avec un déplacement en vélo sur le territoire de Savièse et en fréquentant les transports publics pour se déplacer sur Sion.



4.15 Manifestations – vaisselle réutilisable

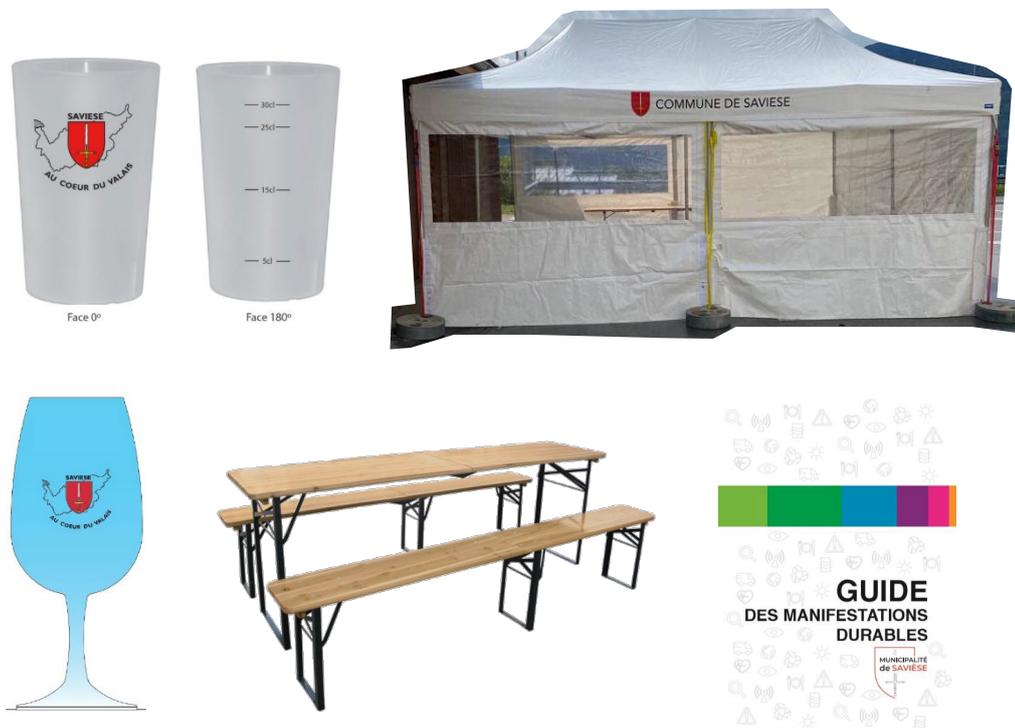
Le Conseil communal a décidé de soutenir les manifestations locales en mettant à disposition de la vaisselle réutilisable ou tout autre matériel comme par exemple des stations modulaires de tri.

Cette mise à disposition s'adresse non seulement aux sociétés locales mais également aux privés qui organisent des fêtes de quartier ou autres rassemblements s'inscrivant dans le vivre-ensemble.

Sur le site internet de la Commune, une page dédiée présente l'organisation de manifestations sur le principe de la durabilité. La liste du matériel disponible est également publiée sur cette page.

L'achat de cette vaisselle réutilisable fait suite à la décision de la Conférence des Présidents du district de Sion prise en 2021 en période de pandémie de ne pas encaisser la cotisation de CHF 3.—par habitant. Cette cotisation non versée devait servir à soutenir les sociétés locales sportives, culturelles ou à but social.

Une répartition financière à chaque société étant trop compliquée, la mise à disposition gratuite de matériel semble plus judicieuse.



5 Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :
 Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.
 Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.

Commune

« *Ne demandez pas ce que votre ~~pays~~ peut faire pour vous.
 Demandez ce que vous pouvez faire pour votre ~~pays~~.* »

John F. Kennedy

Commune



5.1 Déchetterie du Pécolet et déchets gastro

Ces deux systèmes ne travaillant pas avec la même technologie, une deuxième carte sera nécessaire pour déposer les déchets gastro dans les éco-points. 2'000 cartes ont été commandées pour les déchets gastro, une distribution globale n'étant pas judicieuse car les ménages disposant d'un compost n'auront pas la nécessité d'éliminer leurs déchets gastro par le biais de la collecte mise en place par la Commune.

5.2 Covoiturage

Le covoiturage a fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil communal mais aucune suite n'a été donnée. Par contre, une mobility break électrique 4x4 sera prochainement disponible, elle stationnera dans le parking de St-Germain Centre. Si cet auto-partage est couronné de succès, un deuxième véhicule sera proposé.

5.3 Parking St-Germain Centre

Le parking St-Germain Centre est gratuit pour autant que les aménagements extérieurs de St-Germain Centre ne seront pas terminés (printemps 2023).

Par la suite, les deux premières heures seront gratuites (jour, nuit, dimanche ainsi que les jours fériés

Pour les heures suivantes :

- la journée : CHF 1.—l'heure
- la nuit, le dimanche et les jours fériés : CHF 0.20 l'heure

Des abonnements seront également proposés : jours ouvrables ou mensuel voire avec place réservée.

5.4 Oiken – augmentation du coût de l'électricité

La hausse de la consommation liée à la reprise économique post-Covid, ainsi que l'arrêt de centrales nucléaires en France, ou encore des problèmes d'approvisionnement en gaz engendrés par la guerre en Ukraine ont conduit à une réduction de la quantité d'électricité disponible et donc à l'augmentation de son prix à l'achat.

Historiquement les tarifs pratiqués par Oiken étaient plus bas que ceux de la plupart des autres fournisseurs d'électricité. Dès lors, Oiken a pratiqué un réajustement des prix, rendu nécessaire par la situation du marché, corollaire ses prix de l'électricité ne sont pas surfaits. De plus Oiken n'est pas un producteur mais un fournisseur tributaire des prix pratiqués pour la vente de l'électricité.

A noter que les communes qui sont propriétaires de sociétés productrices vendent leur électricité au plus offrant avec le risque que la production locale soit vendue hors du Valais voire hors de Suisse.

Le réajustement des prix de l'électricité annoncés par Oiken ne finance pas l'achat de joueurs par le FC Sion. L'enveloppe d'Oiken SA consacrée au sponsoring est habituelle et n'est pas hors norme.

5.5 Mini-centrales hydrauliques

La réalisation de mini-centrales hydrauliques le long des torrents et autres étangs demande un investissement conséquent pour quel bénéfice au final.

Actuellement, quatre turbines hydrauliques sont disposées à divers paliers sur le territoire communal pour produire de l'énergie électrique. Ces turbines sont rentables grâce à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté). Sinon, c'est l'offre et la demande qui détermine le prix de la vente de la production d'électricité.

L'investissement pour une turbine complémentaire ne serait pas couvert par l'électricité produite.

5.6 Pierrier de Visse

Précédemment, la Municipalité a réalisé quatre sondages exploratoires dans le pierrier de Visse pour trouver de nouvelles sources d'eau.

Des quatre sondages réalisés, deux ont donné un résultat positif. Durant deux hivers, des mesures de débits ont ensuite été effectués. Les mesures annoncent un débit d'eau de 10 l/s ce qui est intéressant.

Considérant le résultat de ces débits, décision a été prise d'effectuer de vrais forages dans le pierrier de Visse en construisant des chambres pour capter l'eau.

5.7 Utilisation rationnelle de l'énergie et promotion des énergies renouvelables

Le 2 février 2022, le Conseil d'Etat a homologué notre règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables. Ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Commune et les projets de rénovation d'anciens bâtiments.

La Commune peut soutenir financièrement :

- des mesures pour l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- l'amélioration et l'efficacité énergétique des installations,
- l'utilisation des énergies renouvelables

L'isolation thermique du bâtiment y compris les fenêtres est subventionnée à la condition d'avoir obtenu la subvention cantonale basée sur le « programme bâtiment du canton du Valais ». Le remplacement seul des fenêtres n'est plus subventionné.

5.8 Local pour le village de St-Germain

Les villageoises et les villageois de St-Germain souhaiteraient disposer d'un local pour tenir des séances, stocker des archives, entreposer du matériel en lien avec la Fête-Dieu voire leur mettre à disposition pour des besoins individuels.

Cette requête est souvent rappelée par M. Dominique Liand, conseiller communal domicilié à St-Germain.

A ce jour, la surface souhaitée n'est pas définie (50-60 m²). Rien n'est figé dans le type de local (bureaux de l'APEA, maison de la culture, carré magique).

Le village de St-Germain pourrait participer financièrement si des travaux étaient nécessaires.

Avant de passer à l'apéritif, M. le Président remercie les organisateurs de la soirée, à savoir le comité de la Fête-Dieu ainsi que le consortage des eaux potables du village de St-Germain. Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif dont le solide est offert par le village de St-Germain et le liquide par la Commune.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président
S. Dumoulin

La Secrétaire
M. N. Reynard